

Roland Gillet, professeur à la Sorbonne et l'ULB

# «La taxe sur les plus-values pénalise les gens audacieux»

## LES PHRASES CLÉS

«Avec cette taxe sur les plus-values, on vient encore ajouter une couche supplémentaire au précompte mobilier de 30% sur les actions et à la taxe sur les comptes-titres. Cela fait beaucoup.»

«Cette taxation constitue un mauvais signal quand on veut dynamiser l'activité économique et récompenser les gens audacieux et courageux.»

«En Belgique, cela reste un tabou: on n'augmente pas la TVA, même sur les produits de luxe.»

## INTERVIEW MARC LAMBRECHTS

La cotisation générale de solidarité de 10% introduite par le gouvernement Arizona sur les plus-values réalisées sur les actifs financiers continue à agiter les débats. Roland Gillet, professeur à la Sorbonne à Paris et à l'ULB (Solvay) et conseiller auprès de différentes autorités publiques et privées, se montre assez critique sur la mesure.

### Que penser de cette taxe sur les plus-values de 10% et de ses effets potentiels sur l'économie?

Avec cette taxe sur les plus-values, on vient encore ajouter une couche supplémentaire au précompte mobilier de 30% sur les actions et à la taxe sur les comptes-titres. Cela fait beaucoup. Je trouve cela particulièrement dommageable, au moment où l'on tente de voir comment mobiliser l'argent qui se trouve sur les livrets d'épargne pour relancer l'économie.

Le bon d'État, qui avait été introduit par le ministre Van Peteghem, avait déjà provoqué un effet d'éviction, attirant l'argent des épargnants au détriment du capital à risque. En taxant les plus-values sur les actions, et donc en taxant le capital à risque, on pousse l'effet d'éviction encore plus loin. Or, c'est ce capital à risque qui permet à l'économie de se développer avec audace et pérennité, sans recours excessif à l'endettement.

### Il y a deux volets à cette taxe, un volet pour ceux qui détiennent plus de 20% du capital d'une société et un volet pour les particuliers, où une exonération de 10.000 euros est prévue.

Oui, mais cette limite de 10.000 euros peut être assez vite atteinte. La seule chose positive et assurément légitime, c'est que l'on pourra déduire les moins-values. Mais je voudrais cependant voir comment cela se réalisera. Dans ce genre de dossiers, le diable se cache souvent dans les détails.

### C'est le contribuable qui devra apparemment déclarer les moins-values...

Aux États-Unis, cela fonctionne de manière symétrique. On taxe les plus-values et on peut déduire les moins-values. Quand les



Pour l'économiste Roland Gillet, «si cette taxe freine l'initiative, cela se répercutera négativement sur les recettes de l'État». © ANTONIN WEBER / HANS LUCAS

marchés ont baissé, les investisseurs prennent leurs moins-values en fin d'année pour pouvoir les déduire.

La seule chose qui paraît claire, à ce stade, dans cette taxe sur les plus-values, c'est qu'il n'y aura pas d'effet rétroactif. On va se baser non pas sur le prix d'achat historique, mais sur le prix au moment où la taxe va être lancée.

En gros, même si on a acheté des actions à 20 euros voici quelques années et qu'elles valent 100 aujourd'hui, c'est au moment où la mesure entrera en vigueur que la plus-value sera mesurée, et non pas sur le cours d'achat de départ. C'est à ne pas négliger surtout quand on constate le niveau actuel des marchés après les hausses des dernières années.

Mais j'insiste, cette taxation constitue un mauvais signal quand on veut dynamiser l'activité économique et récompenser les

«Dans ce genre de dossiers, le diable se cache souvent dans les détails.»

gens audacieux et courageux. On pénalise des gens issus de la classe moyenne, qui ont créé leur société et déjà travaillé dix-15 ans, qui ont déjà vu des niches fiscales disparaître et leurs impôts relevés en conséquence. On pénalise ceux qui épargnent et qui, par une saine diversification de leur patrimoine, l'investissent dans des actions et le mettent à disposition de l'économie en assumant les risques qui y sont associés.

Si les sociétés dans lesquelles ils ont investi font faillite, ils perdent leur argent. Mais si elles continuent à se développer et à assurer leur pérennité, ils vont se voir encore taxer davantage. Or la taxation est déjà élevée en Belgique. Il y a d'abord l'impôt des sociétés qui est au minimum de 25%, le précompte mobilier de 30%, cette nouvelle taxe sur les plus-values, sans oublier la taxe sur les comptes-titres.

Cette taxe sur les comptes-titres, actuellement fixée à 0,15% lorsque les avoirs dépassent un million d'euros, n'a finalement pas été relevée.

Effectivement, mais la plupart des gens ne comprennent pas que cette taxe de 0,15% est un taux de prélèvement annuel sur le patrimoine mobilier, quelle qu'en soit sa rentabilité. Même si un individu voit son capital diminuer parce que les marchés ont baissé, mais qu'il reste au-dessus du montant d'un million, il paye quand même un impôt alors qu'il perd de l'argent. C'est un impôt sur la fortune qui vient s'ajouter à tous les autres impôts. La barque est donc bien pleine.

### Une fois la taxe sur les plus-values instaurée, le risque n'est-il pas que les gouvernements suivants en profitent pour la relever?

Oui, la voie sera effectivement ouverte. D'autres gouvernements, le jour où ils viendront aux affaires, pourraient avancer que le taux de 10% est relativement bas, par rapport à l'étranger notamment. Et sans tenir compte de tous les autres impôts payés sur le capital à risque en Belgique, ils pourraient être tentés de doubler ou de tripler ce taux. Ce serait alors crucifier le capital à risque. En réalité, avec cette taxe sur les plus-values, on crée, en quelque sorte, un effet Cooreman-De Clercq (mécanisme fiscal mis en place au début des années 1980 pour stimuler le capital à risque, NDLR) à l'envers. Je trouve cela dommageable dans un monde où les incertitudes sont nombreuses et dans lequel on souhaite relancer la dynamique d'investissements durables et créateurs d'emplois.

### Le gouvernement rétorquera que cela rapportera de l'argent dans les caisses de l'État...

Il faudra voir effectivement combien cela va rapporter. Parce que si cette taxe freine l'initiative, cela se répercutera négativement sur les recettes. Ce qu'il faudrait pouvoir mesurer, ce sont tous les investissements qui se seraient réalisés en l'absence de cette augmentation de la fiscalité. Des investissements qui finalement ne se feront pas. Ou qui se feront ailleurs que chez nous. On a vu cela avec l'Inflation reduction act (IRA) américain qui a absorbé des investissements belges comme européens. Toutes les mesures, comme cette taxe sur le capital à risque, qui freinent, voire dissuadent, les gens audacieux d'investir ici sont regrettables.

### C'est paradoxal que ce soit un gouvernement plutôt de droite qui décide de mettre en œuvre une telle mesure?

Je pense que c'est en quelque sorte le prix à payer pour avoir enfin un gouvernement, dans un contexte de pression européenne. Il était temps que se mette en place un gouvernement de plein exercice afin de réaliser un plan de convergence budgétaire sur, au mieux, sept ans. On peut regretter que des économies plus structurelles, mais peu populaires, n'aient pu être décidées du côté des dépenses.

Et du côté des recettes, on n'a par exemple pas touché à la TVA. Je pense ici à la TVA sur les produits de luxe qu'on aurait pu faire passer de 21 à 22%, comme je l'avais déjà préconisé par le passé. L'effet serait relativement marginal sur l'inflation. En outre, on avait sollicité à l'époque des grands noms dans le luxe qui étaient même prêts, dans leurs slogans publicitaires, à offrir ce pour cent de TVA additionnel à leurs clients.

Mais en Belgique, cela reste un tabou: on n'augmente pas la TVA, même sur les produits de luxe. Pourtant, 1%, c'est peu, et cela ne toucherait qu'une partie de la population. Ce serait une véritable mesure structurelle au montant significatif, telle que réclamée par l'Europe dans l'établissement de notre plan de convergence budgétaire. Et cela aurait alors peut-être permis d'éviter de mettre en place cette taxe additionnelle sur le capital à risque au rendement attendu incertain et altérant le sentiment de soutien à l'investissement dans nos entreprises.